



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Direction de l'inspection des foyers
soins de longue durée**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347 rue Preston bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

**Public Copy/
Copie destinée au public**

Report Date(s) / Date(s) du rapport	Inspection No / N° de l'inspection	Log # / N° de registre	Type of Inspection / Genre d'inspection
16 juillet 2018	2018_520622_0016	015917-18	Plainte

Licensee/Titulaire de permis

CVH (No. 6) GP Inc. en tant que partenaire général de CVH (No. 6) LP
766 Hespeler Road, Suite 301
a.s. de Southbridge Care Homes
CAMBRIDGE (ONTARIO) N3H 5L8

Long-Term Care Home/Foyer de soins de longue durée

The Palace
92, rue Centre, ALEXANDRIA (ONTARIO) K0C 1A0

Name of Inspector(s)/Nom de l'inspecteur ou des inspecteurs

HEATH HEFFERNAN (622)

Inspection Summary/Résumé de l'inspection



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Cette inspection a été menée à la suite d'une plainte.

L'inspection s'est tenue les 4 et 5 juillet 2018.

**Cette inspection vise notamment le registre de prise en charge
suivant :**

**Registre n° 015917-18 (plainte n° IL-57656-OT) lié aux exigences en
matière de refroidissement.**

**Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec
l'administrateur, le directeur des soins, le gestionnaire des services
environnementaux, le directeur adjoint des soins, le cuisinier, des
infirmières autorisées, des infirmières auxiliaires autorisées, des
préposés aux services de soutien personnel et les résidents.**

**L'inspectrice a, d'une part, examiné les dossiers de santé, les politiques de
prévention des maladies liées à la chaleur (politique RC-08-01-04) ainsi que les
notes relatives à la température ambiante et, d'autre part, observé les soins et les
services fournis aux résidents.**

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés lors de cette
inspection :
foyer sûr et sécuritaire.**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE

0 PRV

0 OC

0 RD

0 OTA



NON-COMPLIANCE / NON-RESPECT DES EXIGENCES

Legend	Légende
WN - Written Notification VPC - Voluntary Plan of Correction DR - Director Referral CO - Compliance Order WAO - Work and Activity Order	AE - Avis écrit PRV - Plan de redressement volontaire RD - Renvoi au directeur OC - Ordre de conformité OTA - Ordres : travaux et activités
Non-compliance with requirements under the Long-Term Care Homes Act, 2007 (LTCHA) was found. (a requirement under the LTCHA includes the requirements contained in the items listed in the definition of "requirement under this Act" in subsection 2(1) of the LTCHA).	Le non-respect des exigences de la <i>Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée</i> (LFSLD) a été constaté. (Une exigence de la loi comprend les exigences qui font partie des éléments énumérés dans la définition de « exigence prévue par la présente loi », au paragraphe 2 (1) de la LFSLD.
The following constitutes written notification of non-compliance under paragraph 1 of section 152 of the LTCHA.	Ce qui suit constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la LFSLD.

Date de délivrance : 16 juillet 2018

Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice

Original signé par l'inspecteur ou l'inspectrice.